

PANORAMA GENERAL DES ENSEIGNEMENTS ET DISPOSITIFS LIES A L'EPS (1er degré) - Septembre 2022 IGESR EPS

	Dispositifs	Ministère de 1er plan	Elèves concernés	Textes de référence	Moyens et pilotage	Impact sur l'évaluation / certification
Enseignement scolaire	EPS OBLIGATOIRE	MENJ	Tous les élèves inscrits dans l'école afin de devenir des pratiquants autonomes et solidaires (liens au S4C, C2= fondamentaux et C3=consolidation, AFC moteurs, méthodos et sociaux).	Programmes EPS pour les cycles 2 et 3 : Arrêté du 9-11-2015	3h hebdomadaires pour tous les élèves de cycle 2 et 3. Accompagnement et appui de l'IEN valence EPS, des CPC et CPD EPS.	Notes sur le bulletin / LSU.
A l'interface EPS/ Sports	ASSOCIATION SPORTIVE	MENJ / USEP	Projet d'école sous l'impulsion d'un directeur et de son équipe enseignante pour proposer aux élèves volontaires une pratique physique et sportive dans le cadre de l'USEP.	Programmes de la discipline Projets académiques de développement du sport scolaire Projet national USEP	Basé sur le volontariat des professeurs des écoles. Une école-un club : convention signée entre IEN et club partenaire de proximité.	Valorisation des compétences dans le LSU ?
	30' APQ	MENJ	Ecoles élémentaires en priorité.	Circulaire du 12-1-2022 Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France (article 17) «Outre le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive, l'Etat garantit une pratique quotidienne minimale d'activités physiques et sportives au sein des écoles primaires »). Note de service du 27-7-2022 : : Généralisation des 30' d'APQ à l'école élémentaire à la rentrée 2022.	<ul style="list-style-type: none"> • 1 référent APQ en lien avec le SDJES désigné auprès de chaque IA-DASEN. • Dispositif inscrit dans le projet d'école et validé pour 3 ans. • Agrément des intervenants extérieurs validé par l'IA DASEN et autorisé par le directeur d'école. • Convention école-un club de proximité : formation, contenus pédagogiques, matériel, classes concernées, sécurité, prise en charge des EBEP... • Dispositif distinct et complémentaire de l'EPS obligatoire. Ce dispositif n'est pas mis en place les jours de l'EPS. • Encadrement systématique sous la seule responsabilité de l'enseignant de la classe. • Co-encadrement possible avec un intervenant extérieur agréé par l'IA DASEN. Dans ce cas- là, le taux d'encadrement respectera les textes réglementaires en vigueur. • Une école-un club : convention signée entre IEN et club partenaire de proximité. 	
	Label et coupon G24	MENJ	<ul style="list-style-type: none"> • Label génération 2024 : écoles maternelles et élémentaires volontaires. • Objectif ministériel : 20% des écoles d'une académie labellisées en 2024. • Coupon génération 2024 : écoles labellisées génération 2024 volontaires et conventionnées avec un club. 	Circulaire du 12-1-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Coupon génération 2024 (300 euros) • Co-encadrement PE et intervenant extérieur agréé mais sous la seule responsabilité du PE. • Intervention dans le cadre de l'EPS : 6 séances d'1 heure inscrite dans le projet d'enseignement EPS. • Le copil génération 2024 sous l'autorité du Recteur d'académie et en lien avec les DSDEN et les SDJES. • Une école-un club : convention signée entre IEN et club partenaire de proximité. 	
Dispositifs sportifs d'accession au sport de haut niveau	Section d'excellence sportive	CO-pilotage MENJ / MS / Collectivités Recteur de région académique DRAJES, DASEN pour implantation Partenariat ligue, comité ou fédération.	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves de cycle 3 qui pratiquent une activité sportive à maturité précoce (gymnastique, patinage...). • Sportifs de bon niveau territorial (Pré-filières sportives). Catégories « Espoirs » des PPF (projet de performance fédéral). • Désignation des élèves par les fédérations. • Avis et suivi médicaux par la fédération délégataire. 	Circulaire du 10-°4-20, chapitre 2 Cahier des charges à construire en copil	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique sportive encadrée par les professionnels du sport. • Accompagnement des élèves et coordination par un membre de l'équipe éducative. • Marge qualitative des établissements. • Aménagement du temps scolaire • Dérogation carte scolaire • COPIL Du sport de haut niveau • DRAJES directeur du Creps, • IPR ? 	Réflexion en cours Valorisé dans Parcoursup Voir fiche avenir, projet de formation motivé renseigné par l'élève

PANORAMA GENERAL DES ENSEIGNEMENTS ET DISPOSITIFS LIES A L'EPS (Second degré) - Septembre 2022 IGESR EPS

	Dispositifs	Ministère de 1er plan		Elèves concernés	Textes de référence	Moyens	Impact sur l'évaluation / certification
Enseignements scolaires	EPS OBLIGATOIRE	MENJ		Tous les élèves inscrits dans l'établissement afin de devenir des pratiquants autonomes et solidaires.	Programmes EPS pour le collège, le LGT et la voir pro.	Grille horaire de la discipline	Notes sur le bulletin / LSU DNB BAC CAP
	ENSEIGNEMENT OPTIONNEL	MENJ		Elèves qui souhaitent enrichir leur expérience de l'EPS et réfléchir sur leur pratique et sur les activités physiques et sportives.	Programme EPS BO du 24 juin 2021	3h par semaine de la seconde à la terminale	Notation en CC – Coeff 2 (si un an) ou coeff 4 (si deux ans du cycle terminal) Valorisation dans Parcoursup ?
	ENSEIGNEMENT SPECIALITE	MENJ		Elèves qui ont un projet d'orientation personnel ou professionnel en lien avec la pratique physique et la culture sportive.	Programme EPS BO du 24 juin 2021	4h en première 6h en terminale	Coeff 16 en terminale Si seulement en première, CC et coeff 8
A l'interface EPS/ Sports	ASSOCIATION SPORTIVE	MENJ		Tous les élèves volontaires de l'établissement qui souhaitent pratiquer des APSA pour la compétition ou le bien-être, s'investir dans des rôles de juges, d'arbitre, de jeunes reporters, participer à la vie associative.	Programmes de la discipline Projets académiques de développement du sport scolaire Projet national UNSS	3h par professeur dans leur VS	Les élèves qui réalisent des podiums au championnat de France ne sont plus valorisés à partir du bac 2021 (2022 en bac pro). Valorisation Parcoursup ?
	CLASSES A PROJET (inscrites dans le projet d'établissement) / LABEL JOP, 2h d'APS au collège	MENJ, Recteur		Dépend du projet, visée plutôt éducative ou à visée sportive olympique. 2h de sport en plus au collège : Elèves volontaires en particulier les décrocheurs de la pratique et notamment les filles du cycle 4 et les EBEP.	Projet établissement 2h de sport : Note de service du 26-8-2022 (2h supplémentaire d'APS au collège)	Marge qualitative des établissements 2h de sport en plus : encadrement clubs et associations sportives. L'EN ne dispose d'aucun moyen pour le fonctionnement du dispositif.	Inscription dans les parcours éducatifs ? Oral du DNB ?
	SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES (SSS)	MENJ, Recteur, DASEN		Elèves qui souhaitent approfondir leur pratique sportive et/ou d'officiel du sport considéré. Niveau départemental/régional Aptitude a priori Collège et lycées Compétition UNSS de niveau excellence	Circulaire du 10-04-20. Cahier des charges en annexe. Carte des SSS présentée en commission paritaire (carte des formations)	Au-moins 3h semaine Coordination par un enseignant de l'établissement Marge qualitative des établissements. Moyens encore fléchés dans certaines académies. Drogations carte sco possible	Socle commun Bulletin scolaire, Livret scolaire Valorisé dans Parcoursup
Dispositifs sportifs d'accession au sport de haut niveau	Section d'excellence sportive	CO-pilotage MENJ / MS / Collectivités Recteur de région académique DRAJES, DASEN pour implantation Partenariat ligue, comité ou fédération.	COPIL du sport de haut niveau DRAJES directeur du Creps, IPR ?	Elèves des écoles (sports à maturité précoce), collèges, et lycée. Sportifs de bon niveau territorial (Pré-filières sportives). Catégories « Espoirs » des PPF (projet de performance fédéral). Désignation des élèves par les fédérations. Avis et suivi médicaux par la fédération délégataire. Compétition UNSS : Niveau à définir	Circulaire du 10-04-20, chapitre 2 Cahier des charges à construire en copil	Pratique sportive encadrée par les professionnels du sport. Accompagnement des élèves et coordination par un membre de l'équipe éducative. Marge qualitative des établissements. Aménagement du temps scolaire Drogation carte scolaire	Réflexion en cours Valorisé dans Parcoursup Voir fiche avenir, projet de formation motivé renseigné par l'élève
	Sportifs de haut niveau SHN	Min des Sports et sur proposition du comité de pilotage défini par la note de service du 5 novembre 2020		Elèves sur liste ou espoirs ou collectifs nationaux. Catégorie Elite des PPF ((projet de performance fédéral) Elèves, étudiants et des personnels sportifs de haut niveau	Instruction interministérielle du 5 novembre 2020. Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France (art. 19)	Drogation carte scolaire Aménagement du temps scolaire Moyens académiques.	Validation dans l'enseignement commun à partir du bac 2021 et bac pro 2022

PANORAMA GENERAL DES ENSEIGNEMENTS DANSE - Septembre 2022 IGESR EPS

	Dispositifs	Ministère de 1er plan	Élèves concernés	Textes de référence	Moyens	Impact sur l'évaluation / certification
Enseignements scolaires	Danse dans le cadre de l'EPS OBLIGATOIRE	MENJ	Tous les élèves inscrits dans l'établissement	Programmes EPS pour le collège, le LGT et la voir pro.	Grille horaire de la discipline	Notes sur le bulletin / LSU DNB BAC CAP
	ENSEIGNEMENT OPTIONNEL Arts danse	MENJ Partenariat avec une structure culturelle fortement conseillée	Élèves qui souhaitent enrichir leur pratique artistique en danse	Programme Enseignement optionnel de Danse BO du 22 janvier 2019	3h par semaine de la seconde à la terminale	Notation en CC – Coeff 2 (si un an) ou coeff 4 (si deux ans du cycle terminal) Valorisation dans Parcoursup
	ENSEIGNEMENT OPTIONNEL Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre	MENJ	Élèves de seconde souhaitant préparer une orientation vers une filière artistique Seuls 5 lycées en France proposent cet enseignement	Programme BO n°31 du 29 août 2019	De 3 à 6h semaine	Bulletin scolaire
	ENSEIGNEMENT SPECIALITE Arts-danse	MENJ Nécessité d'un partenariat avec une structure culturelle	Élèves qui souhaitent enrichir leur culture artistique en danse. Articulation des approches pratiques et théoriques.	Programme enseignement de spécialité Arts danse BO du 22 janvier 2019	4h par semaine en première 6h par semaine en terminale	Coeff 16 en terminale Si seulement en première, CC et coeff 8
À l'interface MENJ / Ministère de la culture	SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES (SSS) Section danse	MENJ, Recteur, Dasen	Élèves qui souhaitent approfondir leur pratique artistique en danse Aptitude a priori	Circulaire du 10-04-20. Carte des SSS présentée en commission paritaire (carte des formations)	Au-moins 3h semaine Coordination par un enseignant de l'établissement	Socle commun Bulletin scolaire, Livret scolaire Valorisé dans Parcoursup
	CHAD (classes à horaire aménagées Danse)	Copilotage MENJ et MC Convention qui formalise un partenariat entre établissement scolaire et un établissement d'enseignement artistique	Élèves des écoles élémentaires (à partir du CE2) et des collèges souhaitant un enseignement artistique renforcé Procédure d'admission par une commission mixte	Principes généraux BO n°31 du 29 août 2002 Programmes BO n°37 du 14 octobre 2010	De 3h45 à 5h semaine – CE2 De 4h30 à 6h semaine – CM1-CM2 De 5h30 à 6h30 semaine – 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} De 5h30 à 7h semaine – 3 ^{ème} Projet pédagogique concerté entre établissement scolaire et établissement artistique	Bulletin scolaire, Livret scolaire Socle commun
	Filière technologique S2TMD (Sciences et Techniques du théâtre, de la musique et de la danse)	Copilotage MENJ et MC Convention qui formalise un partenariat entre un lycée et un établissement d'enseignement artistique	Élèves ayant un projet professionnel en lien avec .les domaines artistiques Procédure d'admission par une commission mixte	Programme BO n°31 du 29 août 2019	11h par semaine en première (5h30 Culture et sciences chorégraphiques, 5h30 Pratique chorégraphique) 14h par semaine en terminale (7h Culture et sciences chorégraphiques, 7h Pratique chorégraphique) Projet pédagogique concerté entre établissement scolaire et établissement artistique	Coeff 16 en terminale Si seulement en première, CC et coeff 8

Les formations dans le secteur sportif en voie professionnelle (sous réserve de l'évolution de la voie professionnelle) **Septembre 2022 - IGESR EPS**

Pourquoi (Enjeux) : permettre aux élèves de voie professionnelle de valider en plus de leur bac professionnel, tout ou partie des unités capitalisables du brevet professionnel de la jeunesse, de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) → bi-qualification dans certaines mentions.				
Trois formations proposées	Quoi	Comment	Bilan 06-2022	Lien avec AS et UNSS
<p style="text-align: center;">Unité professionnelle Facultative Secteur Sportif = UF2S</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 8 juillet 2021 • Note de service du 9 juillet 2021 • Arrêté du 20 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2021 	<p>Formation ouverte dans certaines filières tertiaires et industrielles sur les trois ans du BAC PRO (dès la seconde) ou à partir de la première.</p> <p>Obtention d'Unités Capitalisables (UC) des BPJEPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • UC1 : « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » • UC2 : « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure » 	<ul style="list-style-type: none"> • Lycées publics ou privés sous contrat • Sur moyens établissement ds le cadre de la transformation de voie pro. (PSE, co-intervention, chef d'œuvre...) • Les élèves suivent l'enseignement commun d'EPS avec les mêmes objectifs • Coloration "sportive" des enseignements professionnels : lieux PFMP adaptés, adéquation référentiel du Bac concerné et besoins pour UC1 et UC2 • Parmi les semaines de PFMP, 6 d'entre elles doivent être effectuée en secteur sportif (proposant de l'animation) + AS (3h semaine) • Évaluation : en CCF. Dossier parcours candidat / 1 question. 15' de préparation, 10' exposé, 10' entretien. 	<p>976 élèves, 84 lycées, 29 académies</p>	<p>AS fortement recommandée pour ces élèves : (objectif sportif et tout autre rôle (organisateur, coach, officiel, etc.) + rôle d'élu (VP). Une AS = lieu de formation professionnelle (connaissance d'autres publics, participation à des organisations particulières, événementiels, etc. Une direction UNSS = lieu de formation professionnelle. Connaissance de l'organisation d'une direction, administration, organisation des championnats, des événements, communication, etc.</p>
<p style="text-align: center;">"Mention Complémentaire «Animation-Gestion de projets dans le Secteur Sportif» = MC AG2S</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référentiel de la Mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif disponible en annexe de l'arrêté du 13 avril 2018 portant création de la Mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » et fixant ses modalités de délivrance. • Guide d'accompagnement pédagogique de la Mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif 	<p>Formation proposée après l'obtention d'un BAC.</p> <p>- Obtention de : Unités Capitalisables (UC) des BPJEPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • UC1 : « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » • UC2 : « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure » <p>- Préparation aux : Exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mentions APT (Activités Physiques pour Tous) ou AAN (Activités Aquatiques de la Natation)</p> <p>Diplôme de niveau 4 enregistré au RNCP (RNCP30833)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous lycées et organismes de formation • Sous statut scolaire, en apprentissage ou en formation continue • Attendus : 3 domaines (9 blocs de compétences) + Niv 4 de compétence en EPS • Dotation abondée de 400h en établissement + 18 semaines en milieu professionnel. • Évaluation : Niveau 4 d'exigence des compétences attendues en EPS dans les APSA représentatives de la mention choisie + diplôme de secourisme + évaluation sur les 3 domaines (cf. p.45 de l'annexe à l'arrêté du 18/04/2018) 	<p>658 élèves, 61 lycées, 27 académies</p>	<p>Attention : sur les trois années, des PFMP uniquement dans le sport scolaire ne suffisent pas pour valider sa formation (expériences trop ciblées, trop restreintes)</p> <p>Effet induit : dynamisation des AS Et du projet d'établissement</p>

	Quoi	Comment	Bilan 06-2022	Lien avec AS et UNSS
<p>Mention complémentaire</p> <p>« Encadrement secteur sportif »</p> <p>= MC E2S</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 14 janvier 2022 portant création de la Mention complémentaire « Encadrement secteur sportif » à options et fixant ses modalités de délivrance • Arrêté du 28 juin 2022 modifiant les dispositions réglementaires (partie Arrêtés) du code du sport 	<p>La formation est ouverte aux titulaires de la MC AG2S, du BAC PRO avec l'option UF2S. Formation et délivrance des unités capitalisables 3 et 4 du BPJEPS secteur sportif.</p> <p>UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de l'option choisie.</p> <p>UC4 : Mobiliser les techniques de l'option choisie pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.</p> <p>4 options au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « Activités physiques pour tous » ; – « Activités aquatiques et de la natation » ; – « Activités de la forme - Cours collectifs » ; – « Activités de la forme - Haltérophilie, musculation ». <p>Diplôme de niveau 4, enregistré au RNCP (N° de fiche RNCP36328) ouvrant droit à rémunération et obtention de la carte professionnelle (arrêté du 28 juin 2022 modifiant le code du sport).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous lycées et organismes de formation APRES autorisation du recteur (et concertation avec DRAJES) : tout lieu de formation doit apparaître sur la fiche RNCP avant début de la formation (autorisation du recteur à transmettre à la DGESCO (dgesco.a2@education.gouv.fr) • Sous statut scolaire, en apprentissage ou en formation continue. • 2 unités à valider correspondants aux UC 3 et 4 du BPJEPS secteur sportif. • Dotation établissements abondée de 400 heures • 18 semaines de PFMP (collectivités, secteurs scolaires et périscolaires, associations sportives...). • Evaluation : En CCF. L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 dans chacune des unités est requise pour la délivrance du diplôme. 	<p>Ouverture rentrée 2022 : 2 lycées académie de Lille</p>	<p>AS fortement recommandée : perfectionnement sportif (si possible), entraînement à l'encadrement, à l'animation, etc (sous tutelle de prof EPS)</p> <p>Participation aux compétitions UNSS dans leur spécialité (à définir ensemble).</p>

Précision concernant le bac pro AEPA :

- Le Bac pro AEPA (animation enfance et personnes âgées) SANS UF2S donne directement équivalence des unités capitalisables 1, 2 pour tous les BPJEPS et de l'unité capitalisable 4 des BPJEPS « Loisirs tous publics » et « Animation sociale ») MAIS pas l'accès à la MCE2S.
- Pour l'UF2S en bac pro AEPA, le nombre de semaines des PFMP est adapté : 4 au lieu de 6 à faire dans le secteur sportif.